Conditions générales BD Media SA

PARTIE A. Généralités

1. Divers

1. « **BD Media** » est BD Media SA (n° BCE 0786.479.364). Les « **Services** » sont les services facturés par BD Media. Le « **Client** » est l'entreprise qui passe commande auprès de BD Media ou qui, sur la base de la facture, peut être invitée à payer les Services. Le Client et BD Media sont désignés conjointement « **les Parties** » et individuellement « **la Partie** ».
2. Les conditions générales en vigueur de BD Media sont consultables sur le site internet www.BDMedia.be (« **Site internet** »).
3. La Partie A s'applique à l'ensemble des Services. La Partie B s'applique aux Services de distribution d'envois. Pour les Services dans le cadre de la gestion des taxes communales, il est fait référence au document "Conditions générales des Services de Taxes.
4. Par « **envois** », nous entendons les folders publicitaires non adressés, qui font l'objet de distributions toutes-boîtes, ou les présentoirs publicitaires placés à l'endroit choisi par le Client.
5. Les conditions générales régissent l'offre, la commande, l'exécution et le paiement des Services.
6. Les conditions générales (d'achat) du Client ne peuvent pas modifier les conditions générales.
7. Les conditions générales et les contrats conclus en vertu des présentes conditions générales (« **Contrat** ») sont régis par le droit belge. Les Parties soumettront les litiges ne pouvant être résolus par le biais de négociations aux tribunaux néerlandophones de Bruxelles.
8. La nullité ou l'inapplicabilité d'une partie des conditions générales n'aura aucune influence sur les autres dispositions des conditions générales. Les Parties remplaceront la disposition non valable par une nouvelle disposition qui visera autant que possible la réalisation des objectifs initiaux**.**
9. Les Parties exécuteront le Contrat de bonne foi.
10. Le Client ne pourra céder le Contrat que moyennant l'accord écrit préalable de BD Media. BD Media pourra toujours céder le Contrat.
11. Toute communication en vertu du Contrat se fera par écrit.

2. Force majeure

12. « **Force majeure** » signifie tout événement indépendant de la volonté d'une des Parties, qui ne pouvait être prévu ou empêché, rendant l'exécution du Contrat (partiellement) impossible, comme une grève, un retard ou un arrêt des moyens de transport, un barrage des voies publiques, les conditions météorologiques, des mesures des services d'ordre, des échauffourées ou des inondations.
13. En cas de Force majeure, les deux Parties pourront suspendre le respect de leurs obligations pour la durée du cas de Force majeure, sans paiement d'une quelconque indemnité. Chaque Partie fera part de la situation de Force majeure à l'autre Partie par écrit dans un délai d'un (1) jour ouvrable.

3. Offre et commande

14. Une offre de BD Media est valable durant 30 jours après la date d'envoi.
15. Les simulations de prix sur le Site internet sont sans engagement. BD Media peut remettre une offre sur demande.
16. La commande par le Client est contraignante à compter de sa confirmation écrite ou du début de l'exécution des Services par BD Media.
17. L'annulation de commandes par le Client n'est possible que moyennant l'accord écrit de BD Media. BD Media refusera toujours l'annulation lorsque l'envoi se trouve déjà auprès des distributeurs ou lorsque le traitement de l'envoi a déjà commencé.

4. Agence médias

18. Si un tiers mandaté (p. ex. une agence médias) du Client passe commande auprès de BD Media et si BD Media facture à ce tiers, le Client sera solidairement responsable des obligations du tiers.

5. Acceptation des services

19. Le Client informera BD Media de manière motivée et détaillée (notamment avec reproduction de l'adresse complète : rue, numéro, code postal et commune) de plaintes dans les 5 jours suivant la fin des Services. Dans le cas contraire, le Client sera supposé accepter les Services.
20. À la réception d'une plainte valable conformément à l'article 19, BD Media pourra introduire une enquête sur le bien-fondé de la plainte. En cas de plainte non fondée, BD Media pourra exiger du Client qu'il paie tous les frais de l'enquête.
21. Le Client sera considéré comme acceptant une facture de BD Media en l'absence de contestation par courrier recommandé dans un délai de 5 jours à compter de la réception.

6. Indemnité en cas d'arrêt

22. En cas d'annulation, d'arrêt de l'exécution ou de résiliation conformément aux articles 17, 35, 39 ou 51 BD Media pourra exiger une indemnité forfaitaire égale à 20 % du prix des Services ou une indemnisation intégrale supérieure.

7. Traitement des données à caractère personnel

23. Si, pendant l'exécution du Contrat, BD Media traite des données à caractère personnel du Client ou de ses travailleurs, préposés ou clients, BD Media fera, sous réserve d'un accord formel, différent et écrit entre les Parties, office de sous-traitant et de Client responsable du traitement des données à caractère personnel, dans le sens du Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 concernant la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données et ce, jusqu'à leur retrait de la législation 95/46/EG («**Règlement général sur la protection des données**»). BD Media agira exclusivement dans ce cadre sur ordre et selon les instructions du Client, et prendra toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées nécessaires pour garantir un niveau de sécurisation adéquat des données à caractère personnel. Les conditions du traitement des données à caractère personnel par BD Media en tant que sous-traitant sont clarifiées dans la convention de traitement de BD Media qui sera signé individuellement par les Parties et qui fera intégralement partie de la convention (« **Convention de traitement**»).

8. Prix

24. BD Media pourra revoir les prix convenus à la hausse en cas de hausse des coûts imprévisible liée, entre autres, à la réglementation, aux taxes, aux salaires ou charges sociales et aux mesures des autorités.
25. Tous les prix s'entendent hors TVA.
26. Le montant minimum d'une facture s'élève à 75 EUR. BD Media portera automatiquement toute commande d'un montant inférieur à ce montant.

9. Paiement

27. Le délai de paiement des factures est de 30 jours. Le Client paiera au siège social de BD Media. À défaut de paiement à l'échéance de la facture, les prix seront majorés de plein droit d'une indemnité forfaitaire correspondant à 15 % du montant de la facture et d'intérêts de retard de 10 % par an. BD Media pourra exiger des dommages-intérêts intégraux plus importants.

28. En cas d'arriérés de paiement, toutes les créances encore à échoir de BD Media sur le Client seront exigibles immédiatement sans mise en demeure préalable. BD Media pourra également annuler les commandes en cours ou en suspendre l'exécution.

10. Confidentialité

29. Les « **Informations confidentielles** » comprennent toutes les informations qu'une Partie acquiert sur l'autre Partie, son organisation, ses produits et ses services dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du Contrat, dont les prix ou des informations sur les secteurs de distribution de BD Media.

30. Les Parties utiliseront exclusivement les Informations confidentielles dans le cadre de l'exécution du Contrat et ne les divulgueront à leurs collaborateurs que pour autant que cela soit nécessaire pour l'exécution du Contrat. Les Informations confidentielles ne seront pas rendues publiques ou mises à la disposition de tiers par la Partie destinataire sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

31. L'obligation prévue à l'article 30 restera valable après expiration du Contrat. À la demande d'une Partie, ou si cette obligation de confidentialité prend fin, l'autre Partie détruira les Informations confidentielles reçues et confirmera la destruction par écrit à l'autre Partie.

11. Responsabilité

32. BD Media ne sera pas responsable des pertes exceptionnelles, indirectes, directes ou économiques, y compris les manques à gagner, pertes de revenus, pertes de goodwill ou d'économies prévues.

33. BD Media ne sera responsable qu'à hauteur du montant dû à BD Media pour la mission spécifique et, en cas de distribution : pour le montant dû pour la distribution dans le secteur de distribution BD Media où est invoquée la responsabilité.

34. Le Client préservera BD Media de toute réclamation de tiers et indemnisera tous les dommages de BD Media à la suite d'une violation du Contrat, des conditions générales ou de la réglementation applicable par le Client.

12. Résiliation

35. Les Parties pourront résilier le Contrat par courrier recommandé sans autorisation judiciaire lorsque : (i) le Client ne respecte pas une de ses obligations essentielles, comme le paiement dans les délais des factures ou la communication en temps opportun de données demandées, le cas échéant uniquement à l'initiative de BD Media ; (ii) un liquidateur ou administrateur provisoire est désigné pour la gestion des biens ou actifs de l'autre Partie ; (iii) l'autre Partie est déclarée en faillite, est sur le point d'être déclarée en faillite ou se trouve dans un état de déconfiture ou de cessation de paiement ; (iv) l'autre Partie est liquidée ; (v) l'autre Partie a obtenu l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire, étant entendu que l'autre Partie n'a pas confirmé dans les 15 jours à compter de la demande de la première Partie à cet effet par courrier recommandé que les obligations contenues dans le Contrat seront respectées ; (vi) l'autre Partie se trouve dans une situation analogue aux faits précités en vertu du droit applicable dans son cas ; ou (vii) une situation de Force majeure dure plus de 3 mois.

PARTIE B. Distribution des envois

13. Généralités

36. La Partie B s'applique aux Services de distribution d'envois.

14. Livraison ou retrait des envois

37. Le Client remettra tous les envois au moins 5 jours ouvrables avant le début de la distribution à BD Media à l'adresse convenue, conformément à la fiche technique et au calendrier opérationnel de livraison centrale. Le lieu de livraison des présentoirs sera déterminé en concertation avec le Client. Le Contrat précisera explicitement si le calendrier opérationnel de livraison régionale s'applique. La fiche technique et les calendriers opérationnels pour la livraison centrale et régionale sont consultables sur le Site internet et régulièrement mis à jour. La livraison se fera aux frais et risques du Client.

38. La réception par BD Media ne constitue pas une acceptation de la conformité de l'envoi.

39. Tous les envois remis de manière non conforme à l'article 37 par le Client à BD Media pourront être considérés par BD Media comme une annulation au sens de l'article 17.

40. Le retrait des envois se fera par et aux risques du Client.

41. Si BD Media effectue le retrait des envois avant ou après la distribution, cela se fera aux risques du Client.

15. Conservation des envois

42. BD Media ne conservera pas les envois du Client. En cas de conservation, BD Media ne supportera aucune obligation de résultat. Le Client connaît les conditions d'entreposage. Les envois ne seront pas comptés au début ni à la fin de l'entreposage.

43. BD Media appliquera une charge d'entreposage de 12,5 EUR par m³ (palette) par semaine entamée de la conservation jusqu'à la deuxième semaine avant la semaine de la distribution.

44. La charge d'entreposage s'applique uniquement pour des volumes supérieurs à 100.000 envois normalement livrés sur des palettes et ne s'applique pas aux volumes inférieurs normalement livrés dans des boîtes.

45. BD Media fixe la charge d'entreposage une fois que les moments de la livraison et la distribution sont connus et s'il est possible déjà au moment de la commande.

16. Exécution de la distribution des envois

46. BD Media distribuera les envois selon les modalités de la commande.

47. BD Media garantit un taux d'exécution de 95 % (5 agglomérations) et 90 % (autres communes) de la zone de distribution convenue.

48. Le Client accepte que BD Media confie la distribution en sous-traitance à des prestataires de services indépendants.

    BD Media choisit les méthodes pour assurer le suivi de la qualité de la distribution des envois, confiés en sous-traitance à des prestataires de services indépendants. Sauf convention contraire conclue entre les parties, le Client reconnaît que BD Media a le droit, sans y être obligé, de recourir à toute forme de suivi automatisé de la qualité.

49. La garantie précisée à l'article 47 ne vaut pas pour les adresses en dehors de l'exécution normale des Services, comme les bâtiments sans boîte aux lettres, les digues de mer, les terrains de camping, les lieux non accessibles au public, les bâtiments avec 1 boîte aux lettres commune, les boîtes aux lettres avec mention « Pas de publicité », les bâtiments accessibles au public (p. ex. hôtels, restaurants et magasins), les nouveaux bâtiments sans numéro et les bâtiments surveillés par des chiens en liberté. Les envois de présentoirs au réseau se font à l'endroit défini par le Client et dans les heures convenues.
50. BD Media n'est pas l'annonceur ou éditeur responsable des envois.
51. BD Media pourra toujours refuser la commande ou interrompre son exécution si le contenu de l'envoi ne répond pas aux dispositions légales ou autres règles contraignantes.
52. Le Client assumera l'entière responsabilité concernant le contenu de l'envoi. Le Client respectera toutes les dispositions légales et administratives concernant l'envoi, le transport ou l'entreposage. Cette disposition porte entre autres sur les droits des consommateurs, les droits de propriété intellectuelle, la responsabilité des produits et la sécurité des produits.
53. Si BD Media n'est pas en mesure d'exécuter l'envoi en raison d'un cas de Force majeure, le Client pourra faire distribuer l'envoi par une société postale si BD Media indique que c'est possible. Dans ce cas, le Client veillera à ce que l'envoi réponde parfaitement aux exigences fixées par la société postale et procédera, à la demande de BD Media et préalablement à l'envoi, au paiement de la somme requise pour l'exécution de l'envoi. Dans ce cas, le Client acceptera que BD Media n'assume aucune responsabilité pour l'exécution par la société postale.

17. Prix de distribution des envois

54. Le Client paiera les taxes sur les Services, comme les taxes communales sur les envois non adressés.
55. Si la taxe est facturée directement à BD Media, BD Media pourra répercuter cette taxe et les frais administratifs pour le traitement de la taxe auprès du Client, en plus du prix des Services.
56. Les Parties exprimeront le tarif de base et les suppléments pour la distribution des envois en EUR par lot de 1 000 envois et multiplieront ce montant par le nombre brut d'envois pour calculer le prix des Services. Les Parties entendent par « nombre brut » le nombre d'envois réellement distribués, majoré du nombre de points de distribution ne souhaitant pas recevoir d'envois et l'indiquant clairement par un autocollant « Pas de publicité ».Pour les envois de présentoirs, les prix sont convenus et précisés dans le contrat conclu avec le Client.
57. Si les envois dépassent le format 210 x 297 mm (DIN A4), BD Media appliquera un supplément format. En dérogation à l'article 56, le supplément format sera multiplié par le nombre d'envois net pour calculer le supplément. Le nombre net est le nombre d'envois effectivement distribués.
58. BD Media pourra, en plus du prix pour les Services, appliquer au Client un supplément carburant. Ce supplément sera revu chaque trimestre.
59. BD Media pourra, en plus du prix pour les Services, appliquer au Client un supplément de permanence sur la méthode et les horaires précisés dans le calendrier opérationnel. Le calendrier opérationnel est consultable sur le Site internet.
60. En raison de l'application, par les autorités compétentes, d'une redevance liée au nombre de kilomètres parcourus, BD Media répercutera celle-ci en plus du prix pour les Services auprès du Client sous la forme d'une taxe kilométrique. La taxe kilométrique sera revue chaque année.
61. BD Media informera le Client en temps opportun en cas de révision d'un supplément conformément aux conditions générales.

18. Restitution des envois

62. En cas d'annulation, d'arrêt de l'exécution ou de résiliation conformément aux articles 17, 51 et 35, BD Media remettra les envois non encore traités en sa possession au Client, aux frais et risques du Client.